

# Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

## ACETONE - SATWIPES/PROSAT/SOCOSAT

Règlement (EU) n° 2020/878

Master item code: C931008

Fiche signalétique du 27/4/2022, révision 9

---

### RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: ACETONE - SATWIPES/PROSAT/SOCOSAT  
Code de la fds : P29108  
Références: SATWIPES C86 / SOCOSAT I80 / SOCOSAT VP80  
UFI: JMJF-3VPY-PP2K-P0HY

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Solvant  
Nettoyant  
Utilisation industrielle

Usages déconseillés :

Aucune utilisation déconseillée n'est identifiée.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricants :

Socomore SASU  
Zone Industrielle du Prat - CS 23707 - 56037 VANNES CEDEX - France  
Tel : +33 (0)2 97 43 76 83 - Fax : +33 (0)2 97 54 50 26  
Socomore Ireland Ltd. - Meenane, Watergrasshill, Co. Cork, Ireland - Tel +353 21 4889922 / Fax +353 21 4889923 / ireland@socomore.com

##### Distributeurs :

Socomore SASU  
Zone Industrielle du Prat - CS 23707 - 56037 VANNES CEDEX - France  
Tel : +33 (0)2 97 43 76 83 - Fax : +33 (0)2 97 54 50 26  
Socomore Ireland Ltd. - Meenane, Watergrasshill, Co. Cork, Ireland - Tel +353 21 4889922 / Fax +353 21 4889923 / ireland@socomore.com

##### Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

techdirsocomore@socomore.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59  
International : CHEMTEL +1-813-248-0585.

---

### RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

- ⚠ Danger, Flam. Liq. 2, Liquide et vapeurs très inflammables.
- ⚠ Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.
- ⚠ Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

# Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

## ACETONE - SATWIPES/PROSAT/SOCOSAT

Aucun autre danger

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser un extincteur CO2 pour l'extinction.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Dispositions spéciales:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contient

acétone; propan-2-one; propanone

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

### 2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens présent en concentration  $\geq 0.1\%$

Autres dangers:

Aucun autre danger

## RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

N.A.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

| Qté                       | Nom                                 | Numéro d'identif.                                                                              | Classement par catégorie                                                             |
|---------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| $\geq 80\%$ -<br>$< 90\%$ | acétone; propan-2-one;<br>propanone | Numéro 606-001-00-8<br>Index:<br>CAS: 67-64-1<br>EC: 200-662-2<br>REACH No.: 01-<br>2119471330 | 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225<br>3.3/2 Eye Irrit. 2 H319<br>3.8/3 STOT SE 3 H336<br>EUH066 |

# Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

## ACETONE - SATWIPES/PROSAT/SOCOSAT

|  |  |     |  |
|--|--|-----|--|
|  |  | -49 |  |
|--|--|-----|--|

### RUBRIQUE 4 — Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Céphalée

Nausée

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la mort.

Sensation de brûlure.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Tuméfaction.

Vision floue.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

### RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau

Mousse.

Poudres polyvalentes classe ABC

Poudres classe BC

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

En cas d'incendie: Utiliser un extincteur CO<sub>2</sub> pour l'extinction.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

# Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

## ACETONE - SATWIPES/PROSAT/SOCOSAT

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

## RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

## RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conseils sur l'hygiène au travail en général :

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker dans les mêmes conditions qu'un produit solide combustible.

Stocker à température ambiante. Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.

Stocker à température ambiante. Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

# Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

## ACETONE - SATWIPES/PROSAT/SOCOSAT

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

---

## RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

acétone; propan-2-one; propanone - CAS: 67-64-1

- Type OEL: National - TWA(8h): 1200 mg/m<sup>3</sup> - Remarques: Germany - Notes DFG
- Type OEL: National - TWA(8h): 1210 mg/m<sup>3</sup>, 500 ppm - STEL: 2420 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm
- Remarques: France VLEC - TMP N° 84
- Type OEL: UE - TWA(8h): 1210 mg/m<sup>3</sup>, 500 ppm
- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 250 ppm - STEL: 500 ppm - Remarques: A4, BEI - URT and eye irr, CNS impair
- Type OEL: National - TWA: 1200 mg/m<sup>3</sup>, 500 ppm - STEL(15'): 4800 mg/m<sup>3</sup>, 2000 ppm
- Remarques: Österreich
- Type OEL: National - TWA(8h): 1210 mg/m<sup>3</sup>, 500 ppm - STEL(): 3620 mg/m<sup>3</sup>, 1500 ppm - Remarques: United Kingdom

Valeurs limites d'exposition DNEL

acétone; propan-2-one; propanone - CAS: 67-64-1

- Travailleur industriel: 2420 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux - Remarques: 1h
- Travailleur industriel: 186 mg/kg - Consommateur: 62 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme (aigue) - Remarques: 8h for workers, 24h for consumer
- Travailleur industriel: 1210 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 200 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme (aigue) - Remarques: 24h for consumer
- Consommateur: 62 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme (aigue)
- Travailleur industriel: 500 ppm - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

acétone; propan-2-one; propanone - CAS: 67-64-1

- Cible: Eau douce - Valeur: 10.6 mg/l
- Cible: Eau marine - Valeur: 1.06 mg/l
- Cible: Sédiments d'eau douce - Valeur: 30.4 mg/kg
- Cible: Sédiments d'eau marine - Valeur: 3.04 mg/kg
- Cible: Sol - Valeur: 29.5 mg/kg
- Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - Valeur: 100 mg/l
- Cible: 10 - Valeur: 21 mg/l

Indicateurs Biologiques d'Exposition

N.A.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Ci-dessous, les exemples d'EPI à utiliser.

# Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

## ACETONE - SATWIPES/PROSAT/SOCOSAT

Protection des yeux:

Lunettes intégrales (NF EN166)

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Vêtements de protection pour les agents chimiques. (type 3 - NF EN14605)

Vêtements de protection pour les agents chimiques. (type 5 - NF EN13982-1)

Vêtements de protection pour les agents chimiques. (type 6 - NF EN13034)

Protection des mains:

Gants adaptés de type : NF EN374

PVA (alcool polyvinylique).

Caoutchouc butyle (isobutylene-isoprene copolymer)

Protection respiratoire:

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

Demi-masque filtrant (NF EN 149): classe FFP1

Masque avec filtre « A1 », couleur marron (NF EN14387)

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

Conditions particulières pouvant affecter l'exposition des travailleurs :

Aucune

### RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriétés                                                                   | Valeur                         | Méthode : | Remarques |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-----------|-----------|
| État physique:                                                               | Liquide imprégné sur lingettes | --        | --        |
| Couleur:                                                                     | incolore                       | --        | --        |
| Odeur:                                                                       | N.A.                           | --        | --        |
| Point de fusion/point de congélation:                                        | Pas Pertinent                  | --        | --        |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 56 °C                          | --        | --        |
| Inflammabilité:                                                              | Flam. Liq. 2, H225             | --        | --        |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion:                                | N.A.                           | --        | --        |
| Point éclair (°C):                                                           | -17 °C                         | --        | --        |
| Température d'auto-                                                          | 540 °C                         | --        | --        |

# Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

## ACETONE - SATWIPES/PROSAT/SOCOSAT

|                                                    |                   |    |    |
|----------------------------------------------------|-------------------|----|----|
| inflammabilité :                                   |                   |    |    |
| Température de décomposition:                      | N.A.              | -- | -- |
| pH :                                               | N.A.              | -- | -- |
| Viscosité cinématique:                             | N.A.              | -- | -- |
| Hydrosolubilité:                                   | N.A.              | -- | -- |
| Solubilité dans l'huile :                          | N.A.              | -- | -- |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): | N.A.              | -- | -- |
| Pression de vapeur:                                | 186,0 mmHg (20°C) | -- | -- |
| Densité et/ou densité relative:                    | < 1               | -- | -- |
| Densité de vapeur relative:                        | 2.0               | -- | -- |
| Caractéristiques des particules:                   |                   |    |    |
| Taille des particules:                             | N.A.              | -- | -- |

### 9.2. Autres informations

Pas d'autres informations importantes

Composés Organiques Volatils - COV = 790 g/l

## RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

### 10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

### 10.5. Matières incompatibles

Éviter tout contact avec des matières comburantes. Le produit peut prendre feu.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

## RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

# Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

## ACETONE - SATWIPES/PROSAT/SOCOSAT

Informations toxicologiques sur le produit :

N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

acétone; propan-2-one; propanone - CAS: 67-64-1

Toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5800 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 76 mg/l - Durée: 4h

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 15800 mg/kg

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2020/878 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

Toxicité aiguë;

Corrosion cutanée/irritation cutanée;

Lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Mutagénicité sur les cellules germinales;

Cancérogénicité;

Toxicité pour la reproduction;

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

Danger par aspiration.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration  $\geq 0.1\%$

Autres informations toxicologiques :

acétone; propan-2-one; propanone

Corrosion / irritation de la peau (lapin) :

Effet irritant faible

Lésion oculaire grave/irritation (lapin) :

Effet irritant

---

## RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

acétone; propan-2-one; propanone - CAS: 67-64-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Salmo gairdneri

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 100 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Pseudokirchneriella subcapitata

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 430 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Prorocentrum minimum, marine water



# Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

## ACETONE - SATWIPES/PROSAT/SOCOSAT

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 2212 mg/l - Durée h: 672 - Remarques: Daphnia pulex

### 12.2. Persistance et dégradabilité

acétone; propan-2-one; propanone - CAS: 67-64-1

Biodégradabilité: Facilement biodégradable - Durée: 28 jours - %: 91

Biodégradabilité: Demande chimique en oxygène (DCO) - Remarques: 2,21 g O2/g matière

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

acétone; propan-2-one; propanone - CAS: 67-64-1

BCF 3

Log Pow - 0.24 - Remarques: 20 °

Log Kow 0.17 - Remarques: 20 °C

### 12.4. Mobilité dans le sol

acétone; propan-2-one; propanone - CAS: 67-64-1

Volatilité (H constante de la loi de Henry) 2929-3070 Pa.m3/mol - Remarques: 25 °C (low volatility)

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration  $\geq 0.1\%$

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucun

---

## RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :

15 02 02\* absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses

---

## RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport



### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR-UN Number: 3175

IATA-UN Number: 3175

IMDG-UN Number: 3175

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: SOLIDES ou mélanges de solides CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE ayant un point d'éclair inférieur ou égal à 60 °C (tels que préparations et déchets), N.S.A. (acétone)

IATA-Shipping Name: SOLIDES ou mélanges de solides CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE ayant un point d'éclair inférieur ou égal à 60 °C (tels que préparations et déchets), N.S.A. (acétone)

IMDG-Shipping Name: SOLIDES ou mélanges de solides CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE ayant un point d'éclair inférieur ou égal à 60 °C

# Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

## ACETONE - SATWIPES/PROSAT/SOCOSAT

(tels que préparations et déchets), N.S.A. (acétone)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class: 4.1  
ADR - Numéro d'identification du danger : 40  
IATA-Class: 4.1  
IATA-Label: 4.1  
IMDG-Class: 4.1

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group: II  
IATA-Packing group: II  
IMDG-Packing group: II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non  
IMDG-Marine pollutant: Non  
IMDG-EmS: F-A , S-I

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary hazards: -  
ADR-S.P.: 216 274 601  
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): (E)  
IATA-Passenger Aircraft: 445  
IATA-Subsidiary hazards: -  
IATA-Cargo Aircraft: 448  
IATA-S.P.: A46  
IATA-ERG: 3L  
IMDG-Subsidiary hazards: -  
IMDG-Stowage and handling: Category B  
IMDG-Segregation: -  
Q.L.: 1Kg  
Q.E.: E2

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N.A.

---

## RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)  
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)  
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013  
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)  
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)  
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)  
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)  
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)  
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)  
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

# **Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))**

## **ACETONE - SATWIPES/PROSAT/SOCOSAT**

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)  
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)  
Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)  
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)  
Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)  
Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)  
Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)  
Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 75

Listé ou en conformité avec les inventaires internationaux suivants :

N.A.

Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

N.A.

Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

N.A.

Maladies professionnelles:

Le cas échéant se référer aux tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français.

N.A.

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés exposés (Arrêté du 2 mai 2012 pris en application du décret 2012-135 du 31 janvier 2012)

ICPE:

Se conformer aux dispositions applicables du règlement des installations classées. (Version 33.1 (mars 2014)).

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

1999/13/CE (Directive COV)

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

# Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

## ACETONE - SATWIPES/PROSAT/SOCOSAT

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: P5c

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

## RUBRIQUE 16 — Autres informations

N.A.: Not Applicable or Not Available / Non applicable ou non disponible

Texte des phrases cités à la section 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

| Classe de danger et catégorie de danger | Code  | Description                                                                                  |
|-----------------------------------------|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Flam. Liq. 2                            | 2.6/2 | Liquide inflammable, Catégorie 2                                                             |
| Eye Irrit. 2                            | 3.3/2 | Irritation oculaire, Catégorie 2                                                             |
| STOT SE 3                               | 3.8/3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles<br>—Exposition unique STOT un., Catégorie 3 |

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878.

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

| Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 | Méthode de classification    |
|------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Flam. Liq. 2, H225                                         | D'après les données d'essais |
| Eye Irrit. 2, H319                                         | Méthode de calcul            |
| STOT SE 3, H336                                            | Méthode de calcul            |

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

# Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

## ACETONE - SATWIPES/PROSAT/SOCOSAT

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition -  
Van Nostrand Reinold  
CCNL - Annexe 1  
Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Important confidentialité : le présent document contient des informations confidentielles appartenant à la Société SOCOMORE. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la diffusion, republication ou retransmission de ce document, en totalité ou partie, ne doit être limitée qu'à des personnes clairement identifiées, soit parce qu'elles sont utilisatrices du produit, soit à des fins d'information HSE. Toute diffusion de ce document en dehors de ce cadre sans notre consentement écrit est formellement interdite.

Socomore recommande fortement à chaque destinataire de cette fiche de données de sécurité de la lire attentivement et de consulter, si cela est nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de comprendre les informations qu'elle contient, notamment les éventuels dangers associés à ce produit. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur.

Ces informations sont considérées comme correctes, mais elles ne sont pas exhaustives et ne doivent être utilisées qu'à titre indicatif, sur la base des connaissances actuelles de la substance ou du mélange. Elles sont applicables aux précautions de sécurité appropriées pour le produit.

|             |                                                                                                                              |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADR:        | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.                                   |
| CAS:        | Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).                                      |
| CLP:        | Classification, Etiquetage, Emballage.                                                                                       |
| DNEL:       | Niveau dérivé sans effet.                                                                                                    |
| EINECS:     | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.                                                        |
| ETA:        | Estimation de la toxicité aiguë, ETA                                                                                         |
| ETAmélange: | Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)                                                                                   |
| GefStoffVO: | Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.                                                                        |
| GHS:        | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.                                          |
| IATA:       | Association internationale du transport aérien.                                                                              |
| IATA-DGR:   | Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA). |
| ICAO:       | Organisation de l'aviation civile internationale.                                                                            |
| ICAO-TI:    | Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).                                     |
| IMDG:       | Code maritime international des marchandises dangereuses.                                                                    |
| INCI:       | Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.                                                                     |
| KSt:        | Coefficient d'explosion.                                                                                                     |

## **Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))**

### **ACETONE - SATWIPES/PROSAT/SOCOSAT**

|          |                                                                                                      |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LC50:    | Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.                                      |
| LD50:    | Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.                                               |
| LTE:     | Exposition à long terme.                                                                             |
| PNEC:    | Concentration prévue sans effets.                                                                    |
| RID:     | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.            |
| STE:     | Exposition à court terme.                                                                            |
| STEL:    | Limite d'exposition à court terme.                                                                   |
| STOT:    | Toxicité spécifique pour certains organes cibles.                                                    |
| STOT SE: | May cause drowsiness or dizziness                                                                    |
| TLV:     | Valeur de seuil limite.                                                                              |
| TWA:     | Moyenne pondérée dans le temps                                                                       |
| TWATLV:  | Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH) |
| WGK:     | Classe allemande de danger pour l'eau.                                                               |